



# Lycées

septembre 2008

## Réforme du lycée : " le dessous des cartes "

Un rapport d'audit, rendu public fin août (tenu secret depuis novembre dernier), développe, avant même le début d'une quelconque concertation, les différents scénarii de réforme du lycée général et technologique envisagés par X. Darcos.

Il révèle que les suppressions d'emplois massives, programmées par le gouvernement pour les quatre ans à venir, ne peuvent être réalisées qu'à coup de réformes structurelles.

Ainsi, s'explique le lancement précipité des bases de la réforme du lycée en juin dernier.

Il se fonde sur la mise en œuvre d'un scénario d' "optimisation des moyens" au détriment du système éducatif (dixit les rédacteurs de l'audit : IGEN et IG des Finances...).

Il s'agit, en premier lieu, de réduire horaires obligatoires, contenus et même enseignements au lycée, tout en poursuivant la suppression unilatérale d'options.

Il faut, en second lieu, changer profondément la condition enseignante (texte de référence toujours en rigueur, aux dires même du ministre : "Le livre vert" piloté par M. Pochard).

Il faut, enfin, y adjoindre une politique d'accroissement de l'autonomie locale (pilotage des résultats, nouveaux modes d'évaluation...).

Les réformes structurelles conjuguées permettent d'économiser sur l'ensemble du système éducatif environ 85 à 95 000 ETP sur cinq ans, dont environ 16 à 17 000 pour la seule réforme du lycée général et technologique, dont 10 000 pour la seule classe de seconde (en 2009).

Le MEN prévoit, de manière confidentielle, une " économie " de 17 000 ETP rajouté comme suit : 7 000 en 2009 ; 5 000 en 2010 ; 5 000 en 2011.

C'est dans ce contexte de réductions draconiennes d'emplois, que s'est tenue la réunion plénière organisée par J-P. de Gaudemar, pilote du dossier, le 27 août dernier.

L'ensemble des organisations syndicales présentes, dont la CGT Educ'action, a dénoncé la mise en œuvre d'un calendrier irréaliste, consistant à bâtir la nouvelle architecture de la classe de seconde avant décembre 2008 (nouveaux programmes inclus).

**La CGT Educ'action appelle à participer à la mobilisation les 7 et 19 octobre prochains.**

Montreuil, le 17 septembre 2008

Spécial  
"Réforme  
du lycée"

### Sommaire :

- . Edito
- . Un projet porteur de dangers qu'il faut réorienter
- . Repères revendicatifs Lycée
- . Accompagnement scolaire
- . Bulletin de syndicalisation

# Un projet porteur de dangers

**L**e projet gouvernemental de transformation du lycée est dans la continuité de la LOE de Fillon de 2005 et des stratégies européennes depuis Lisbonne en 2001.

Pour la CGT Educ'action, il y a nécessité de transformer non seulement le lycée mais l'ensemble du projet éducatif. Cela impose de réfléchir à l'évolution du collège, notamment à la question de l'orientation en classe de troisième et au devenir de la voie professionnelle, grande oubliée du projet de réforme.

## Y-a-t'il un pilote dans l'avion ?

J-P de Gaudemar est chargé du pilotage de la réforme mais c'est X. Darcos qui communique. Et ce, notamment depuis le 17 juillet (point de situation) jusqu'aux journaux "people" à la rentrée.

Bien malin qui pourra dire ce qu'il en sortira...

Concernant la classe de seconde c'est, comme prévu, la disparition des enseignements de détermination.

Une architecture en trois blocs est envisagée :

- **des enseignements généraux** "destinés à prolonger et à approfondir l'enseignement de base du collège" (60 % du total), soit un tronc commun qui pourrait être égal à environ 23 h (bloc réduit à 45 % du total en cycle terminal) ;

- **des enseignements complémentaires** (25 %, soit 3 à 4 h) correspondant au "temps de choix", remplaçant donc les enseignements de détermination (actuellement 6 h/élève).

X. Darcos fait cependant la distinction entre deux groupes dans ce bloc :

- . enseignements d'exploration (découverte de plusieurs champs disciplinaires en vue d'une orientation nécessitant une organisation semestrielle ou infra-semestrielle...),

- . enseignements d'approfondissement (pour les élèves qui ont déjà choisi ( ! ) en collège, préservation de l'"élite républicaine" oblige (sciences par ex. !), concession sans doute à quelques syndicats tenant à la hiérarchisation des filières ! ;

- **des enseignements ou activités** (bien prendre en compte la nuance !) **d'accompagnement** (15 % au total en seconde puis 10 % en cycle terminal).

Il s'agirait d'un accompagnement plus individualisé allant de l'aide au travail personnel (mission ne relevant pas d'un enseignant et donc des milliers de postes à économiser) à des travaux interdisciplinaires en autonomie partielle, ateliers pratiques, découverte des métiers...

L'ensemble permettant une économie de postes à grande échelle.

A cette architecture proposée par X. Darcos qui rappelle son projet récurrent de "lycée unique", contrairement aux annonces faites par J-P de Gaudemar, s'ajoute une généralisation de l'organisation modulaire de la seconde à la terminale.

La référence est toujours tournée vers nos voisins de l'Union européenne (Finlande en particulier) et s'appuie, comme nous l'avons dénoncé, sur la réforme de l'enseignement supérieur.

Un module (ou "brique") de 3 h semestrielles, soit environ 50 h (base de calcul annuel : 36 semaines).

Cette répartition serait indicative et laisserait large place à l'autonomie locale (3x 1 h ; 2 x 1,5 h ou 4 x 45 mn (!), tout cela laissant aussi large place à un calcul, non plus hebdomadaire du temps de travail des enseignants, mais annualisé partiellement ou totalement (perte de repères collectifs comme dans le secteur privé et déréglementation du code du travail, en juin dernier !).

Déréglementation du temps de travail prônée par l'Union européenne qui tente régulièrement de faire sauter le verrou (déjà bien faible) du maximum horaire hebdomadaire.

Parallèlement à la réforme du lycée, d'ailleurs, une étude européenne sur le métier d'enseignant ("responsabilité et autonomie des enseignants en Europe", 25.08.08, Eurydice) s'inté-

resse aux diverses réformes engagées dans l'ensemble de l'Union européenne.

Cette étude met en relief le "renouvellement de la définition contractuelle du temps de travail des enseignants" et précise que l'on est passé d'un temps de travail défini par un temps de présence devant élèves (obligation de service, pour la France, de 15 ou 18 h dans le second degré), à un nombre d'heures global de travail incluant des missions diverses et ne faisant même plus référence au temps d'enseignement (plus de 50 % des pays de l'Union européenne imposent le remplacement des collègues absents et l'encadrement des néo-titulaires !).

Ces éléments sont, bien entendu, à mettre en parallèle avec les orientations de la réforme du lycée en cours, dont le ministre comme J-P de Gaudemar, s'accordent pour dire qu'elle aura des conséquences sur le service des enseignants, y compris au collège.

L'étude, en Union européenne, conclut sur le constat que l'élargissement des tâches attribuées aux enseignants n'a pas abouti sur une amélioration de leurs conditions de travail. Au contraire, c'est leur capacité de mobilisation collective qui reste à l'origine des "mesures initiatives". Dont acte !

## Une réforme à marche forcée

Un point d'étape a été fait le 27 août par J-P de Gaudemar sur le calendrier, la méthode et l'organisation des travaux pour engager la réforme du lycée dès la rentrée 2009.

L'annonce faite par le ministre d'une mise en oeuvre de la réforme en septembre 2009 impose de boucler l'ensemble des travaux pour la classe de seconde en décembre 2008.

# qu'il faut réorienter !

- *Septembre - octobre 2008* concertation bilatérale et synthèse en séance plénière avec l'ensemble des organisations syndicales autour de trois axes.

- . réforme des horaires et des programmes élève pour la classe de seconde,

- . autonomie plus large des établissements,

- . propositions autour des obligations de service des enseignants.

- *Fin octobre 2008* : annonce par Xavier Darcos des grands principes d'organisation du nouveau lycée.

- *Novembre-décembre 2008* : derniers ajustements autour des axes de travail retenus précédemment.

- *Janvier-juin 2009* : préparation pratique de leur entrer dans les académies.

Un tel calendrier est irréaliste dans un délai aussi restreint compte tenu de l'ampleur des évolutions proposées.

Si le ministère maintient un tel échéancier, cela se fera sans aucun doute au détriment de la concertation avec les partenaires sociaux.

Le temps réservé à la production des nouveaux programmes sera réduit à cinq mois, ce qui conduira à transmettre les programmes aux éditeurs avant la consultation en conseil supérieur de l'éducation.

Par ailleurs, il n'est pas possible dans un délai aussi court d'induire une réflexion et une concertation sur la voie technologique, alors que les contenus de la seconde générale sont modifiés.

La concertation interviendra alors que les schémas d'emplois 2009-2011 sont connus.

La réforme apparaîtra alors clairement comme un moyen de faire des économies budgétaires et non comme un moyen d'améliorer le système éducatif au profit des élèves

## Quatre objectifs pour une finalité trop réductrice

Le nouveau lycée présenté dans le projet est trop centré sur le premier objectif : garantir la réussite des étudiants dans le supérieur, et corrélativement, favoriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Les trois autres objectifs deviennent alors des moyens pour atteindre cette unique finalité.

Que le lycée doive permettre à tous de réussir est une évidence, mais pour la CGT, une formation de qualité c'est une formation qui vise aussi l'épanouissement et l'émancipation de l'individu. Elle ne peut être limitée au seul critère utilitariste de l'employabilité sur le marché de l'emploi.

## Poser les véritables problèmes

Si le texte souligne les déficiences du système actuel -la hiérarchisation des voies et des filières, le fort taux d'échec dans le supérieur, l'orientation par défaut ou le manque de travail d'équipe-, il ne s'interroge pas sur les causes. Le système éducatif a évolué, les besoins se sont multipliés et diversifiés. A cette évolution, le gouvernement répond par une réduction des moyens et organise sciemment la pénurie, particulièrement criante en matière de remplacements. Contrairement aux affirmations du ministre, l'évolution de notre système éducatif nécessite non pas moins, **mais un plus grand nombre de personnels qualifiés auprès des jeunes. Refuser de poser la question des moyens, c'est refuser de s'attaquer à un enjeu majeur de société : la démocratisation du lycée.**

S'il est nécessaire de penser l'articulation entre les études secondaires et les études supérieures, on ne peut pas faire du lycée le principal responsable de l'échec massif à l'université. Un tel raccourci permet surtout au gouvernement d'éviter, une fois de plus,

de poser la question des causes de l'échec scolaire dans le supérieur.

**Pour résoudre la question de la réussite dans le supérieur, le gouvernement doit s'interroger sur le statut social de l'étudiant.** Beaucoup de jeunes sont mis en difficultés par la faiblesse et la précarité de leurs ressources. En réponse, la CGT revendique la création d'une allocation d'autonomie pour les jeunes.

Le gouvernement ne cherche pas de véritables réponses à la crise du système éducatif. Depuis plus d'une décennie, le nombre de bacheliers stagne autour de 63 %. Les orientations de la Loi Fillon de 2005 tournent le dos à l'objectif des 80 % d'une classe d'âge titulaire du baccalauréat : diplôme à la fois qualifiant (niveau IV) et premier grade universitaire.

Il faut également souligner que la politique économique, sociale et éducative suivie depuis vingt ans par les gouvernements qui se sont succédés n'a fait qu'accentuer les difficultés des lycéens et de leur famille.

## Les principes directeurs du projet

■ **Une nouvelle approche de l'organisation des études pour les lycéens.**

Le projet propose de modifier l'architecture du lycée et se propose d'explorer les  **pistes dites de décloisonnement et de spécialisation, de mettre en œuvre un parcours ajustable aux aspirations, besoins et capacités, des possibilités de passerelles et de réorientation.**

Si les intentions peuvent paraître louables, le véritable objectif est de réduire les horaires élèves en les alignant sur les moyennes européennes. Cela permettrait ainsi de supprimer des dizaines de milliers d'emplois d'enseignants (entre 16 et 17 000 selon un audit du MEN).

**Le projet de réforme pose également la question de l'avenir de la voie technologique qui est présentée, non plus comme une voie d'égalité mais comme une possibilité de remédiation de l'échec en voie générale.** Cette question est d'autant plus cruciale, que du fait de la généralisation du bac pro 3 ans, le risque existe d'une redistribution des flux de lycéens entre les trois voies. Cette redistribution remettrait en cause l'existence d'une partie des filières de la voie technologique (STI) et professionnelle (tertiaire) et rejeterait une part importante des collégiens vers l'apprentissage (CAP).

**En l'état actuel, la pérennité de la voie technologique n'est absolument pas garantie par les projets en cours.**

**Les premières esquisses du projet de réforme portent sur la réorganisation de la classe de seconde, prévue pour sept. 2009.**

**Pour la CGT Educ'action, cette réorganisation ne doit pas conduire à un renforcement des spécialisations qui conduirait à remplacer la hiérarchisation des voies et des filières par celle des parcours de formation et à faire de la classe de seconde une nouvelle plaque tournante pour sélectionner et orienter précocement.**

Si la fonction de la classe de seconde est redéfinie, il faudra se poser la question des liens entre la classe de troisième et la classe de seconde.

#### **L'orientation est un des grands axes du projet de réforme**

Si nous sommes favorables à la mise en œuvre réelle de passerelles dans l'ensemble du système éducatif, et en particulier au lycée, cela ne peut se faire en dehors de la mission des professionnels de l'orientation que sont les conseillers d'orientation psychologues d'une part, et d'autre part de l'ensemble des personnels enseignants et de vie scolaire. En l'état, cette partie du projet reste très préoccupante. La conception de "l'orientation positive" entre lycée (professeurs principaux en classe de première) et université, est porteuse de danger. Transférer les missions d'orientation

et de traitement de la difficulté scolaire, en dehors de l'École, aggraverait encore le constat d'un ministre qui pointe les besoins, mais qui ne veut pas les financer.

■ **Une modernisation du fonctionnement des établissements** (offre équitablement répartie entre les établissements, de nouvelles conditions pour l'autonomie)

Selon X. Darcos, l'une des attentes principales des usagers consiste dans une plus grande autonomie.

C'est pour lui la possibilité offerte à chacun, de construire son propre profil scolaire à partir des opportunités existant sur le marché de l'éducation. L'individualisation des parcours de formation serait rendue possible par l'existence d'une plus grande diversité de l'offre, diversité générée par la mise en concurrence des établissements scolaires devenus eux-aussi plus autonomes.

L'autonomie des élèves et l'autonomie des établissements sont donc liées.

Elles s'inscrivent dans la même logique marchande qui permet l'ajustement d'une offre à une demande. Car l'individualisation des parcours de formation n'est possible que si le système scolaire génère des inégalités à exploiter. Dans cette conception, la réussite de chacun n'est pas synonyme de la réussite de tous qui exige comme préalable le droit à une égalité de traitement.

**L'individualisation des parcours est un remède illusoire à l'échec scolaire. En proposant de l'accompagnement, du soutien, le ministre externalise la gestion de l'échec scolaire. Non seulement on ne traitera plus l'échec sur le temps scolaire, mais l'individualisation des dispositifs permet de dédouaner le système et de répercuter la responsabilité de l'échec sur l'individu.**

La CGT Educ'action condamne par avance toute tentative de faire supporter au seul lycéen et à sa famille, des choix d'orientation ou de parcours de formation sous prétexte qu'ils

**n'auraient pas su profiter des opportunités mises à leur disposition.**

Si la CGT est favorable à des espaces de liberté localement permettant d'adapter enseignements et projets aux particularités des établissements, l'autonomie pédagogique doit être encadrée par des orientations et des règles nationales (programmes, examens, recrutement et affectations des personnels, définitions des moyens, pérennité des formations, égal accès à la diversité optionnelle...).

**Alors que cette question n'était pas à l'ordre du jour en juillet, elle apparaît comme un des trois volets principaux de la réforme en septembre.**

En l'état, ce projet pourrait conduire à renforcer la mise en concurrence des établissements publics et privés et la mise en concurrence des établissements publics entre eux déjà effective par la suppression de la carte scolaire.

■ **Une nouvelle conception du métier d'enseignant** (nouvelles relations avec les élèves, travail en équipe, liberté pédagogique, liens avec l'enseignement supérieur).

En préalable, le contexte n'est pas neutre. La mise en œuvre de la RGPP devrait conduire à la suppression de plus de 80 000 emplois sur quatre ans, par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, partant à la retraite.

D'autre part, si les personnels, avaient encore l'espoir d'une évolution positive de leur métier, le rapport Pochard leur a ôté toute illusion. Nous l'avons dénoncé. Le projet de réforme du lycée est sans ambiguïté, il s'en inspire (*X. Darcos le confirme lors de ses conférences de presse*), reprenant pour partie les préconisations de la commission en matière de conception des missions et de conditions d'exercice des personnels.

**L'action de la CGT Educ'action dans la négociation, consistera, avec d'autres organisations syndicales, à rejeter toute proposition régressive issue du rapport Pochard.**

Le métier d'enseignant s'est complexifié, il doit y avoir une juste prise en compte des nouvelles missions, mais il ne s'agit pas de faire réapparaître la modification des décrets de 1950 initiée en 2006 par De Robien et abrogée en juillet 2007, après une lutte de six mois des personnels.

Pour la CGT Educ'action, ces décrets doivent être améliorés mais cela ne peut être sur la base d'une autonomie accrue des établissements et d'un service à la carte, défini localement par le chef d'établissement ou un conseil pédagogique sans légitimité démocratique, dont le seul objectif est de gérer la pénurie de moyens.

Il ne doit pas s'agir d'une augmentation du temps de travail par le biais d'une annualisation des services déguisé sous la forme d'une modulation des services.

L'intégration en sus des obligations hebdomadaires de service, en heures supplémentaires ou rétribuées par des primes de missions, ne relevant pas de notre métier d'enseignant, serait inacceptable.

Le travail d'équipe est évoqué, il a d'ailleurs été réintroduit dans le document sur demande d'une partie des organisations syndicales. Ses contours restent flous. Mais c'est un point d'appui pour défendre un espace d'échange collectif et alternatif à la vision managériale et pyramidale portée, aujourd'hui, par le conseil pédagogique.

Un passage est consacré à la liberté pédagogique des enseignants, réaffirmée d'ailleurs dans la Loi Fillon, mais mise à mal régulièrement par des programmes réactionnaires à l'école. Dans ce domaine aussi la vigilance s'impose.

Pour la CGT Educ'action, les liens avec l'enseignement supérieur sont insuffisants. Le projet prévoit de développer les échanges entre le secondaire et le supérieur, échanges qui prendraient la forme de "services partagés, échanges de service avec des enseignants de l'université, formation continue à l'université, mise

en place au lycée de référents pour l'enseignement supérieur (universités, IUT, STS et CPGE), suivi pédagogique et encadrement d'étudiants de première année par des professeurs en poste au lycée".

Ces propositions modifieraient profondément les conditions d'affectation, d'exercice des personnels. Elles pourraient entraîner des bouleversements majeurs dans la définition des missions particulières des certifiés, des agrégés, des professeurs de chaire supérieure et d'université.

Pour la CGT Educ'action, ces propositions ne peuvent être traitées en dehors d'une réflexion globale sur le métier d'enseignant.

## Conclusion

La CGT Educ'action portera les revendications des personnels à partir des repères revendicatifs développés pour partie dans ce document (l'intégralité est disponible sur le site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)).

**A nous tous d'en débattre plus largement dans les établissements, de les faire vivre et, à partir de nos propositions alternatives, de construire la mobilisation, pour l'avenir d'un lycée favorisant la réussite de tous et l'amélioration de nos missions et conditions de travail.**

## Accompagnement scolaire

Air bleu et pur plein du crissement des cigales, lundi 7 juillet, Nîmes, dernier petit café avant de partir au lycée...

Conseil d'enseignement de lettres. Le proviseur en chemisette arrive, tendu et fatigué : résultats du bac catastrophiques en STG (35 % au premier tour), perte de cinq postes (11 moins 6 reconquis grâce aux mobilisations), un-et-demi en français, recrutement sur deux établissements ambition réussite...

Seule issue, le "dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée" !

Les élèves concernés, s'ils ont forcé le passage en terminale, ont été convoqués au lycée.

Trois enseignants sont volontaires, des étudiants sollicités par voie de presse vont être recrutés, six demi-postes d'AED nous sont attribués. Le rectorat débloque des fonds via la région en heures sup. pour les personnels TOS. Tout est bouclé, ça a l'air de fonctionner. Le proviseur nous laisse à nos comptes d'apothicaires pour les services.

Et le voile se déchire. Nous avons signé la pétition contre les heures sup. et comme nous exigeons les dédoublements en STG et certaines secondes, cela ne peut se faire qu'en HSE sur les heures de soutien du dispositif. Nous avons fait savoir que nous ne voulions pas laisser de consignes pour le mois d'août aux personnels qui assureraient les stages : soit ils sont compétents pour enseigner, soit non ; mais il faut déjà que les collègues se prononcent sur ce qu'ils vont faire en terminale en dehors de tout projet pédagogique ; il semble entériné que l'orthographe est décrochée du cours ; on doit mettre en place un devoir commun pour envoyer un contingent d'élèves aux stages de Toussaint, sans avoir le souci des situations particulières ou d'une progression. Il faut agir, dans l'urgence de la situation de crise. Les collègues s'écharpent : doit-on donner la PL à celle dont c'est le tour, ou à celle dont le poste a été supprimé par moitié, alors même que nous sommes contraints de faire des heures sup. ? Nous devenons mesquins, montés les uns contre les autres, pour retirer du combat le dernier bout de gras.

Comment les élèves pourront-ils être en projet quand leurs profs n'ont pas de perspectives, pas d'assurance sur leur métier ? Nous ne parvenons pas à nous entendre, le chef d'établissement tranchera.

Ce soir, degré zéro de la fête au lycée, le karaoké remplace le jazz-band de Khader. Je pense à Baudelaire..., "Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle"...

Pauline Schnegg, Sden 30

# Repères revendicatifs de la CGT Educ'action

*Vous trouverez ici une partie des repères revendicatifs de la CGT Educ'action sur les lycées.*

*L'intégralité de ces repères se trouve sur notre site à l'adresse suivante :*

<http://www.unsen.cgt.fr/images/reperes/reperes-revendicatifs-unsen-mars-08.pdf>

## ■ Les missions des lycées

Elles ne peuvent être évoquées sans que soit posée une réflexion d'ensemble sur l'École, sur la laïcité. En se massifiant, le lycée vit un changement structurel profond. Cela permet, certes, aux jeunes d'accéder en plus grand nombre aux études secondaires et supérieures mais la discrimination à partir de l'origine sociale perdure.

Le lycée doit être un lieu qui préserve dans chaque série un accès à un enseignement diversifié et équilibré entre toutes les disciplines.

Il ne s'agit aucunement, dans un cycle propédeutique aux études supérieures, de "fabriquer" des spécialistes aux connaissances pointues.

La recherche du diplôme comme finalité unique du lycée développe le consumérisme ou conduit à rejeter l'école "institution".

Les attentes légitimes en matière d'accueil, d'intégration, de lutte contre la violence, nécessitent avant tout des personnels spécifiques qualifiés, des droits nouveaux pour les lycéens et la reconnaissance à part entière d'enseignements propres à développer l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie.

Quel que soit l'élève, quel que soit son parcours, chaque lycéen doit pouvoir :

- acquérir des connaissances disciplinaires sans lesquelles il n'y a ni culture, ni formation,
- acquérir des méthodes de travail personnel ou en équipe pour accéder à une autonomie qui permette de gérer le temps, le travail, les choix, et ce, de façon responsable,
- mieux s'orienter en jouissant de conditions qui autorisent l'élaboration positive d'un projet personnel et professionnel.

Cela nécessite l'éclaircissement, l'affirmation des missions ainsi que l'augmentation du nombre de conseillers d'orientation psychologues.

D'autre part, la gestion informatique des affectations des lycéens doit être soumise au contrôle des représentants des personnels et des parents.

## ■ Les conditions d'exercice des personnels en lycée

**L'ouverture de négociations globales sur la RTT est un préalable à toute discussion sur les décharges de service définies dans les décrets dits de 1950, modifiés en février 2007, puis rétablis en septembre 2007.**

Au contraire, parce que le métier d'enseignant au lycée n'est plus le même qu'en 1950, nous réclamons depuis plusieurs années l'ouverture de véritables négociations sur les missions, le métier et le temps de travail.

**Nous revendiquons :**

- le maintien de la pondération en BTS et son application stricto sensu sans minima de temps de service
- la généralisation de l'heure de chaire à l'ensemble du cycle terminal de tous les baccalauréats (général, prof, techno) attribuée systématiquement en décharge de service,
- l'ouverture d'une réflexion sur les nouveaux besoins en temps de décharge et en nouveaux emplois statutaires. Cela doit permettre de définir les missions qui relèvent de l'animation pédagogique devant être assumées par des enseignants sous la forme de décharges statutaires de service et ce qui relève de l'entretien, de la maintenance, de la préparation technique, devant être assumées par des agents cadre A ou B (corps existants déjà dans la Fonction Publique),
- des décharges spécifiques prenant en compte l'augmentation, la diversité des missions, l'innovation pédagogique, la concertation, tutorat des néo titulaires... Ces décharges pouvant être différentes d'un enseignant à l'autre mais **avec des règles communes définies nationale-ment**,
- une décharge hebdomadaire spécifique pour assumer la mission de professeur principal.

## ■ L'organisation et les horaires au lycée

Notre réflexion sur les horaires au lycée est indissociable de notre conception pour l'École. Elle passe par un principe

de départ : égalité des différentes voies et filières.

**Pour cela nous revendiquons :**

- un traitement à égalité des voies, des filières et des disciplines,
- un véritable travail d'équipe des personnels éducatifs donc l'attribution d'heures de concertation reconnue dans leurs emplois du temps, y compris un travail en commun avec les professionnels de l'orientation,
- l'équilibre entre la transmission des savoirs et des savoirs faire, la reconnaissance du rôle d'éducation des personnels enseignants intégré dans un temps de travail réduit,
- une intervention sur de petits groupes d'élèves dans le cadre d'enseignements spécifiques,
- des horaires qui ne soient pas réduits à du disciplinaire mais qui puissent inclure méthodologie, pratiques pédagogiques innovantes,
- des horaires profs plus importants que le nombre de classes avec ajout supplémentaire dans lycées plus fragiles (ZEP, lycées ruraux...).

**Nous revendiquons pour tous les lycéens la garantie de voies et de filières qui valorisent :**

- l'acquisition du recul critique,
- l'ouverture d'esprit inscrivant les champs culturels comme enseignements au lycée (arts, musique...),
- la capacité à appréhender les aspects du monde de manière généraliste en offrant aux lycéens des enseignements d'initiation à l'économie, la sociologie, aux sciences politiques, aux médias (...) au delà des spécialités existantes dans les filières.

## ■ Les conditions d'étude et de vie des lycéens

**Nous revendiquons :**

- un maximum de 24 élèves par classe et des effectifs par groupes adaptés selon les besoins,
- une définition nationale des seuils de dédoublement,
- le rétablissement de passerelles, notamment avec les classes d'adaptation

et les enseignements de remise à niveau...

- une évaluation de la réalité de la scolarisation des lycéens handicapés en milieu ordinaire et la mise en œuvre d'une politique facilitant leur intégration (personnels formés, locaux et conditions d'études et d'examen adaptés).

Il est nécessaire de réduire au minimum les dysfonctionnements constatés dans les emplois du temps des élèves en évitant les heures de "trous", la pause méridienne réduite et l'horaire décalé des options.

- Il faut des droits nouveaux pour les lycéens (*cf Repères revendicatifs, fonctionnement des EPLE*), leur permettant notamment de participer à part entière au fonctionnement des établissements.

- Nous rappelons le droit de tous à être scolarisés, sans restrictions liées notamment à la nationalité, à la situation régulière ou non des familles et de leurs enfants.

## ■ Favoriser l'enseignement des langues

Lors de la réforme des lycées de 1999, le ministère, sous couvert de satisfaire des revendications lycéennes réclamant une diminution du nombre d'heures de cours, a du même coup, réalisé des économies budgétaires.

La politique de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères se poursuit et s'inspire directement de la politique européenne favorisant théoriquement l'apprentissage de deux langues vivantes et privilégiant l'enseignement de l'oral.

Il est paradoxal qu'à l'heure de la construction européenne, la place des langues vivantes diminue et que l'anglais renforce sa place dominante.

**C'est pourquoi, nous revendiquons :**

- la mise en place d'une carte des formations des LV respectant véritablement le plurilinguisme,
- des classes de langues à vingt élèves maximum,

- et dans l'immédiat, l'application systématique des dédoublements, prévues par l'application de la Loi Fillon en 2005, en cours de LV1 dans les classes de terminale et de première dans les trois voies et l'ensemble des filières,

- une évaluation des connaissances à l'oral,

- un voyage à l'étranger pour chaque classe de chaque niveau entièrement

**pris en charge par l'Éducation nationale,**

- la possibilité d'une LV2 pour tout élève de lycée (dans les trois voies),

- le rétablissement de la LV3 grand débutant en première,

- la poursuite de la LV3 en première et terminale STG en option,

- des équipements adaptés à l'enseignement des langues (laboratoires de langue,...),

- des heures de langue étrangère avec un assistant de langue,

- les moyens nécessaires à l'enseignement des LV régionales.

**Nous revendiquons :**

- le développement du travail personnalisé de l'élève,

- des heures de remise à niveau prévues dans les emplois du temps élèves et professeurs,

- des heures de français langue étrangère (FLE),

- des classes de FLE pour primo arrivants non francophones, lorsqu'elles sont nécessaires,

- toutes ces activités doivent être intégrées dans les emplois du temps initiaux des personnels,

- une expertise de la mise en œuvre des groupes de compétences en LV,

- le développement des classes/sections européennes de proximité, ouvertes à tous.

## ■ La voie générale

Le lycée d'enseignement général a pour mission de dispenser une formation générale qui complète et consolide celle du premier cycle du second degré et qui permette d'orienter les élèves vers l'enseignement supérieur par une détermination progressive dans le cadre de grands champs disciplinaires (littéraire, scientifique, économique, social...).

La seconde est une classe charnière. C'est une classe d'entrée dans le lycée où les élèves perdent facilement leurs repères. Une grande place dans l'emploi du temps doit être laissée à la méthodologie.

Une réunion doit être organisée avec les familles dès le début de l'année pour expliquer les attentes et les méthodes d'apprentissage. Une heure de vie de classe devrait être organisée avec le même but pour les élèves.

Les conseils méthodologiques et les apprentissages des contenus doivent être associés.

Aucune option ne devrait être imposée pour l'accès à une série de première.

**L'enseignement de la philosophie doit être défendu et renforcé.**

Il doit être mis en place dans les trois voies d'enseignement.

L'éducation artistique et culturelle doit être une obligation dans la formation de tous les élèves.

- Nous rappelons notre attachement à l'organisation du bac (diplôme correspondant au premier grade universitaire) sous la forme d'examens ponctuels.

## ■ Les voies technologiques

Elles occupent une place importante et particulière dans le système éducatif français. Cette originalité, celle du service public, réside dans une offre de formation diversifiée.

La définition des voies technologique et professionnelle s'appréhende au regard des finalités, c'est à dire au regard des diplômes permettant de déboucher sur l'emploi qualifié.

Les orientations prises et concrétisées par les différentes réformes abouties et en cours, placent résolument la voie technologique comme une voie propédeutique aux études supérieures.

Le cycle conduisant au baccalauréat technologique est à considérer comme un cycle de l'enseignement général. Il se caractérise par des contenus qui laissent une large place à la culture technologique, par des pratiques pédagogiques inductives et par une plus grande conceptualisation des enseignements en STG, SMS et STI introduite par les réformes en cours.

**La CGT Educ'action se prononce pour une organisation et une structuration des voies technologique et professionnelle qui favorisent la plus grande fluidité possible des parcours de formation. Il s'agit de faciliter le passage entre les trois voies ; il s'agit, au sein d'une même voie, de permettre le passage d'une spécialité à une autre, sans pour autant contraindre "au retour à la case départ".**

# A quoi sert le baccalauréat ?

Compte rendu du rapport d'information publié par la Commission des affaires culturelles du Sénat, le 3 juin 2008. Rapporteur Jacques Legendre.

Profitant du bicentenaire du baccalauréat, la Commission des affaires culturelles du Sénat a dressé un état des lieux de l'enseignement secondaire au lycée.

Le bilan est alarmant et doit nous interroger. En France, **le nombre de bacheliers est très insuffisant. La composition des voies de formation est très marquée sociologiquement. S'il y a eu démocratisation du système éducatif, celle-ci s'est faite de façon très inégale selon les voies de formations.** Les voies technologique et professionnelle sont aujourd'hui dévalorisées. L'orientation qui s'appuie davantage sur les représentations collectives que sur les goûts et les projets des jeunes, renforce les inégalités scolaires et sociales, au lieu de les surmonter.

Pour rompre avec le cercle de l'échec et des inégalités scolaires, **il convient donc de réformer en profondeur l'organisation des études et l'orientation au lycée et au collège.** le rapport préconise un certain nombre de mesures, qui méritent notre attention, mais qui, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, ont toutes les chances de rester lettre morte.

Pour atteindre l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, il faut non seulement qu'il y ait plus de bacheliers, mais aussi plus de bacheliers des sections générales. **Cela implique d'ouvrir plus largement la voie générale et de cesser d'utiliser la filière technologique comme une "voie de délestage". Il faut également**

**permettre à un plus grand nombre d'élèves de la voie professionnelle d'accéder au baccalauréat.** Pour cela le rapport défend le maintien du BEP et des parcours de formation diversifiés.

Pour lever les obstacles liés aux déterminismes sociaux, **il faut transformer radicalement la manière dont l'orientation est envisagée en France.** L'orientation doit se préparer dès le collège. Pour qu'elle ait un sens, il faut que tous les jeunes ait réellement le choix. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La grande majorité des lycéens souhaite suivre des formations aussi ouvertes que possibles, ce qui explique le succès de la filière S, et dans une moindre mesure, celle de la filière ES. Le rapport propose de **fusionner les trois séries de la voie générale en définissant un tronc commun complété par un jeu d'options.** Ce "tronc commun" **pourrait valoir pour les trois voies**, à charge pour les enseignants d'adopter les méthodes pédagogiques adaptées à chacune d'entre elles.

Pour donner tout son sens au choix fait par les élèves en fin de seconde, **il faut en faire une véritable seconde de détermination, en organisant la découverte des différents champs disciplinaires sous forme de séquences trimestrielles, une séquence de découverte serait plus particulièrement consacrée aux études technologiques.**

Le rapport préconise également de garantir la valeur du baccalauréat par toute une série de mesures, **sans pour autant remettre en question l'examen terminal à caractère national conduit sous la surveillance d'examineurs indépendants.** Il propose d'étaler les épreuves sur deux ans. Cette proposition soulève quelques inquiétudes, surtout après les annonces faites par X. Darcos en juillet, de diminuer le volume global des enseignements dispensés en terminale. On peut prendre l'exemple de l'histoire géographique dans les sections technologiques qui est devenue une épreuve anticipée et, de ce fait, n'est plus enseignée en terminale.

Tous les jeunes ne souhaitent pas s'engager dans des études supérieures. Aussi le rapport préconise que pour les bacheliers des voies technologique et professionnelle, la poursuite d'études dans le supérieur ne soit pas systématiquement envisagée. Pour les élèves qui sortent du système scolaire sans avoir obtenu le baccalauréat, et pour ceux qui entrent dans la vie active dès l'obtention de celui-ci, le rapport propose de garantir des droits sous la forme d'un crédit de formation. Cette idée est intéressante. Elle soulève cependant de nombreux problèmes matériels quant à son financement et sa mise à œuvre.

Il suffit de voir les difficultés que les salariés rencontrent pour utiliser leur DIF (Droit Individuel à la Formation).

Aline Louangvannasy  
SR académie de Toulouse



Lycées, 09.2008

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Grade ou corps ..... Discipline .....

Établissement .....

Code postal ..... Commune .....

Tél ..... E-mail .....

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr